

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2008

20 août 2013

SOMMAIRE

A.G. Buildings S.A.	96383	Kingstone Investment S.à r.l.	96341
Bigblue Investments S.à r.l.	96339	KJK Fund II	96384
Blackbird Energy S.à r.l.	96340	Kulczyk Oil & Gas Holding S. à r.l.	96341
Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l.	96340	LIP Holding S.à r.l.	96347
C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SI- CAV-SIF	96349	Locaboat Management Services S.A.	96347
CVI City Heights Freehold S.à r.l.	96347	Logistics XXI S.à r.l.	96346
CVI Leeds Waterside S.à r.l.	96347	Lombard Odier Investment Managers Pri- vate Equity Investments	96338
Decennium Investments S.A.	96349	Lombard Odier Investment Managers Pri- vate Equity Investments	96339
Exenta S.E.	96376	LSRC II F&F Investor S.à r.l.	96346
Haspolux A.G.	96338	LT Capital S.A.	96345
Helioven Two S.à r.l.	96338	LuxMalta S.à r.l.	96345
HSBC Trinkaus Lingohr	96339	Lux Wealth SICAV-UCITS	96344
Iahai	96343	Lydie Holding S.A.	96345
Immobilien Investment and Building Deve- lopment Company	96373	MainTower SICAV	96346
Immobilière du Luxembourg S.A.	96374	MMK - Mining Assets Management S.A.	96366
Indowood S.A.	96373	Norica Holding S.à r.l.	96364
Infine Consulting S.à r.l.	96374	Tonnant S.à r.l.	96338
International Finance Development Com- pany	96374	UBS (LUX) Open-End Real Estate Mana- gement Company S.à r.l.	96384
International Power S.A.	96342	Uniarc Holding S.A.	96383
IPEX Europe S.A.	96344	Universal Business S.à r.l.	96383
Isa Investments S.A.	96342	Urano LuxCo S.à r.l.	96376
Isiwis S.à r.l.	96341	Verlux Invest S.A.	96357
Janus Holdings Luxembourg S.à r.l.	96367	VEROMA-DECO société à responsabilité limitée	96357
JER Hargreaves S. à r.l.	96343	Vignes et Terroirs	96357
J. & G. Carlson Holding S.à r.l.	96344	Xipidis S.A.	96360
Johanns-Schroeder S.C.l.	96343	X-Oven Investments S.A.	96349
JPMorgan Specialist Investment Funds ...	96375	Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Limited	96360
KA.TI. Investments S.A.	96384	Yessod S.A.	96360
Kayton	96342	Zidcard	96358
KI Africa (Holdings) S.à r.l.	96375		
Kingstone Holdings S.à r.l.	96340		

Helioven Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.890.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Lamberty
Manager

Référence de publication: 2013087666/12.

(130108219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Haspolux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.527.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087673/10.

(130108113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tonnant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 160.310.

EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht
Gérante

Référence de publication: 2013088148/14.

(130108081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juin 2013

En date du 27 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative en qualité réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2014.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments S.à r.l.
General Partner
Mark Edmonds / Patrick Zurstrassen
Manager / Manager

Référence de publication: 2013088734/18.

(130109758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

HSBC Trinkaus Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, am 30. Oktober 2012 um 11.00 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestätigt das Rücktrittsgesuch des Herrn Thies Clemenz, als Mitglied des Verwaltungsrates, zum 09. Juli 2012.

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Frank R. Lingohr, Herrn Michael Broszeit, Herrn Erhard Arent sowie Herrn Heiner Weber.

Die Dauer der Verwaltungsratsmandate endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erneuerung des Mandats des bisherigen Abschlussprüfers KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung, Luxembourg, den 30. Oktober 2012.

Référence de publication: 2013088733/20.

(130109761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments
General Partner
Mark Edmonds / Patrick Zurstrassen
Manager / Manager

Référence de publication: 2013088735/14.

(130109759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Bigblue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.493.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
4. Madame Aline MBAPOU, administrateur de sociétés, née à Yaoundé (Cameroun), le 1^{er} août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BIGBLUE INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013090373/20.

(130111398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 178.066.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 12 juin 2013 et du 21 juin 2013, que 12.500 parts sociales ordinaires et 2.237.500 parts préférentielles détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

12.500 parts sociales ordinaires à MBD 2013, L.P. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5288482, en date du 21 juin 2013;

1.237.500 parts sociales préférentielles à Broad Street Loan Partners 2013 Europe, L.P. ayant son adresse professionnelle au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Unis, enregistrée auprès du Registrar of Companies for Scotland sous le numéro SL12497, en date du 12 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013090364/22.

(130110889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Blackbird Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 152.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013090357/14.

(130110716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Kingstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.290.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013

1. Avec effet au 1^{er} juillet 2013, M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Avec effet au 1^{er} juillet 2013, Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que M. Frank HODYJAS, gérant de classe A et actionnaire, a changé d'adresse et demeure désormais à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Kingstone Holdings SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013091654/18.

(130112105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Kingstone Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 152.312.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013

1. Avec effet au 1^{er} juillet 2013, M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
 2. Avec effet au 1^{er} juillet 2013, Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
- Veillez noter que M. Frank HODYJAS, gérant de classe A, a changé d'adresse et demeure désormais à L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.
Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour Kingstone Investment S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013091655/18.

(130112088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Kulczyk Oil & Gas Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.556.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} juillet 2013

1. La société à responsabilité limitée ATC Management (Luxembourg), S. à r.l. a démissionné de son mandat de gérante unique.
2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à deux (2).
5. Le siège social a été transféré de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Kulczyk Oil & Gas Holding S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013091658/23.

(130112091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.465.003,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.200.

—
En date du 26 juin 2013, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Ce transfert de siège social prendra effet 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091635/13.

(130111915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Isa Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.582.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour ISA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013091634/24.

(130112063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

International Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091631/10.

(130112027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Kayton, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 165.118.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Madame Brigitte de TURCKHEIM, demeurant à CH-1936 Verbier;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme

KAYTON

Société anonyme

Référence de publication: 2013091662/20.

(130111799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Johanns-Schroeder S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4467 Soleuvre, 135, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg E 1.840.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2013

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de ladite société «JOHANN-SCHROEDER S.C.I.», société civile immobilière, en date du 17 juin 2013, que par suite de la réception d'un acte de donation-partage reçu par Maître Frédéric Frisch, Notaire associé à Metz (F), en date du 21 février 2012, les parts sociales de ladite société sont à présent détenues comme suit:

1. M. Joseph JOHANNNS, fonctionnaire, demeurant à L-4467 Soleuvre, 135, rue de Limpach,	
- 2 parts en pleine propriété	2 PP
- 48 parts en usufruit	48 US
2. Mme Marie SCHROEDER, institutrice, demeurant à L-4467 Soleuvre, 135, rue de Limpach,	
- 2 parts en pleine propriété	2 PP
- 48 parts en usufruit	48 US
3. M. Ralf GILBERTS, éducateur gradué, demeurant à D-54441 Kirf, Ringstrasse, 26,	
- 32 parts en nue-propiété	32 NP
4. M. Andy GILBERTS, professeur, demeurant à L-8437 Steinfort, 41, rue de Koerich,	
- 32 parts en nue-propiété	32 NP
5. Mme Anja GILBERTS, institutrice, demeurant à L-4206 Esch/Alzette, 26, rue Franz Leesberg,	
- 32 parts en nue-propiété	32 NP
TOTAL:	4 PP + 96 US + 96 NP
	96 PP
cent parts en pleine propriété	100 PP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

H. HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2013091648/32.

(130112553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

JER Hargreaves S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.769.

—
Les comptes annuels au 31 decembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013091647/10.

(130112595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Iahai, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.016.

—
Les statuts coordonnés au 28/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juillet 2013.

M^e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013091613/12.

(130111684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

IPEX Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.725.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour IPEX Europe S.A.

Référence de publication: 2013091633/23.

(130112064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

J. & G. Carlson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.683.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

J. & G. Carlson Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013091638/14.

(130112749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Lux Wealth SICAV-UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.435.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf im Großherzogtum Luxemburg am 10. Mai 2013 um 11.00 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Lirio Parisotto, Francesco Fico, Simone Russo, David Marconi sowie Carlo Mereghetti.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2013 endet.

Référence de publication: 2013090780/17.

(130110429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Lydie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 63.467.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement au siège social de la société le 28/06/2013 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 2/04/2013.

Sont renommés Administrateurs:

- SOCIETE SOMEPA, Administrateur, avec adresse 26, Boulevard du Tenao MC-98000 Monte-Carlo (Monaco);
- M. PERIHN Joël Administrateur de société, avec adresse 10, Avenue Paderi F-06200 NICE;
- M. DJIERDJIAN Tigrane, Administrateur de société, avec adresse 26, Boulevard du Tenao, bâtiment les Dauphins MC-98000 Monte-Carlo (Monaco);

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019

Luxembourg, le 28/06/2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013090786/24.

(130110326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LuxMalta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.837.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Rosa María Medina Sánchez, avec adresse professionnelle au 11, Calle Francisca Delgado, 28108 Alcobendas, Espagne, de son mandat de gérant;
- nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, au mandat de gérant de Daniel Losantos Egea, avec adresse professionnelle au 11, Calle Francisca Delgado, 28108 Alcobendas, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090785/16.

(130110582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LT Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.989.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs du 31 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle de l'administrateur Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldrängen, L-1118 Luxembourg à 18 - 20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 31 mai 2013.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur

Référence de publication: 2013090811/14.

(130110470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LSRC II F&F Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.318.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse du gérant suivant:

Monsieur Ali HEDAYAT

Né le 8 février 1975 à Théhéran (Iran)

160 Kensington park Road

London W112ER

Royaume-Uni

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour LSRC II F&F Investor SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013090808/16.

(130111191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Logistics XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 332.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.018.

—
Veuillez noter que suite à la dissolution de la société Madluxpor XXI S.A., intervenue en date du 20 Mars 2013, l'associé de la Société est LuxPorts XXI S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166172 avec siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, détient 13.300 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGISTICS XXI S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013090807/16.

(130110779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MainTower SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.473.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014:

- Monsieur Alessandro Bottinelli,
- Monsieur Régis Leoni,
- Madame Barbara Romiti.

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour MAINTOWER SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013090821/22.

(130110903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Locaboat Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 42.500.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A. tenue le 7 mars 2013 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer Madame Karola Friedrich, demeurant Weierweg 6, D-79111 Freiburg (Allemagne) comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Martine Eeckhoudt Bayard, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Madame Karola Friedrich, Messieurs Keith Gregory et Anthony Manning.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013090806/19.

(130111120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LIP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 137.925.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013090800/13.

(130110868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**CVI Leeds Waterside S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI City Heights Freehold S.à r.l.).**

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 164.855.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI Leeds Resi l S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 164853, duly represented by one of its manager, Mrs. Cécile Gadsisseur.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI City Heights Freehold S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.855 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, on 4th November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2nd January 2012, number 5. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23rd May 2013, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CVI Leeds Waterside S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name CVI Leeds Waterside S.à r.l."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVI Leeds Resi I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164853, ici dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Cécile GADISSEUR.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVI City Heights Freehold S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164855, constituée par un acte de Maître Jean Seckler le 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5 le 2 janvier 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 23 mai 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société en «CVI Leeds Waterside S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société pour y refléter la décision prises ci-avant:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de CVI Leeds Waterside S.à r.l.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C: Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29678. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088466/76.

(130110140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Decennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.679.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam, Pays-Bas.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013088472/19.

(130110066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.979.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle d'approbation de comptes, tenue le 28 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au mandat de Réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088463/15.

(130109130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

X-Oven Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.411.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of June.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Investart S.A., with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 119.036),

Mr Giorgio CASTRIOTA, employee, born in Cremona (Italy) on 29 April 1964, residing in I-26013 Crema (Italy), Via Ponte Furio 5,

both here represented by Ms Cristine ASTGEN, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies dated on 19 June 2013, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form:

Title I. - Denomination, Registered office, Object. Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "X-Oven Investments S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at FORTY-FIVE THOUSAND EURO (45,000.- EUR) represented by FORTY-FIVE THOUSAND (45,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, Director(s) A and Director(s) B who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by joint signatures of any one Director A and of any one Director B, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of the month of May at 3 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare to subscribe the shares as follow:

- Investart S.A., prenamed, twenty-two thousand five hundred (22,500) shares,
- M. Giorgio CASTRIOTA, prenamed, twenty-two thousand five hundred (22,500) shares,

Total: forty-five thousand (45,000) shares.

And that the subscribed capital has been paid up for 100% and the result is that as of now the company has at its disposal the sum of FORTY-FIVE THOUSAND EUROS (45,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euros (1,200 EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at six and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

Directors A

Mr Alberto Morandini, company director, born in Pétange (L) on 9 February 1968, residing professionally in 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mrs Valérie EMOND, tax advisor, born in Saint-Mard (B) on 30 August 1973, residing professionally in 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ms Emilie BORDANEIL, employee, born in Perpignan (F) on 30 January 1981, residing professionally in 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Directors B

Mr Enrico Piazzì, manager, born in Cremona (I) on 14 September 1966, residing in Cremonini Bianchi Giuseppe 3, I-26100 Cremona.

Mr Giorgio Castriota, manager, born in Cremona (I) on 29 April 1964, residing Via Ponte Furio 5, I-26013 Crema.

Mr Alfredo Mercurio, manager, born in Varese (I) on 13 August 1972, residing Via Domenico Fontanao 10, CH-6900 Lugano.

3.- Has been appointed statutory auditor:

ODD Financial Services S.A., with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5.- The registered office of the company is established in 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Investart S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 119.036),

Monsieur Giorgio CASTRIOTA, employé, né à Cremona le 29 avril 1964, demeurant à Via Ponte Furio 5, I-26013 Crema (Italie)

tous deux ici représentés par Madame Cristine ASTGEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 19 juin 2013 qui resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «X-Oven Investments S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000.- EUR) représenté par QUARANTE CINQ MILLE (45.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, administrateur A et administrateur B, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionnée ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

Investart S.A., précitée, vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions.

M. Giorgio CASTRIOTA, prénommé, vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions.

Total: QUARANTE CINQ MILLE (45.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à raison de 100%, de sorte que la somme de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateur de Catégorie A

- Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur de sociétés, né à Pétange le 9 février 1968, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née à Saint-Mard (B) le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Madame Emilie BORDANEIL, employée, née à Perpignan (F) le 30 janvier 1981, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Enrico PIAZZI, manager, né à Cremona (I) le 14 septembre 1966, demeurant à Cremonini Bianchi Giuseppe 3, I-26100 Cremona (Italie)

- Monsieur Giorgio CASTRIOTA, manager, né à Cremona (I) le 29 avril 1964, demeurant à Via Ponte Furio 5, I-26013 Crema (Italie).

- Monsieur Alfredo MERCURIO, manager, né à Varese (I) le 13 août 1972, demeurant à Via Domenico Fontanao 10, CH-6900 Lugano (Suisse).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 41.014).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29686. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090221/398.

(130111240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Verlux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.071.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 30 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, a prononcé et ordonné la clôture pour absence d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société VERLUX INVEST S.A., société anonyme, ayant au son siège social à L - 1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Pour original

Me Vittoria DE MICHELE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013090201/14.

(130110801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

VEROMA-DECO société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Langwies II.

R.C.S. Luxembourg B 110.117.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090203/10.

(130111545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Vignes et Terroirs, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 130.299.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire de la société Vignes et Terroirs S.A. du 2 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire de la Société du 2 juillet 2013 que:

«Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Messieurs Stéphane ANDRIEU demeurant au 20, rue Auguste Cuenin, CH-2900 Porrentruy SUISSE, Dominique DUBRAY demeurant au 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg et Jérôme BACH demeurant au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en leur qualité de membres du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires laquelle se tiendra en 2018.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Stéphane ANDRIEU en sa qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires laquelle se tiendra en 2018.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société FIFEC SA - Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires laquelle se tiendra en 2018.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090204/30.

(130110337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Zidcard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 163.746.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le trois juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer

Suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privée du 30.05.2013

la partie comparante est devenue l'associée unique des 18.500 parts sociales de 10.-€ chacune dans le capital social de la société s'élevant à 185.000.-€, de la société à responsabilité limitée

«Zidcard»

avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B163.746,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2805 du 17 novembre 2011. Les statuts ont été amendés suivant un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 684 du 20 mars 2013.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de ladite société à concurrence de la somme de quinze mille euros (15.000.-€) de façon à porter le capital social de la société de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000.-€) à la somme totale de deux cent mille euros (200.000.-€), le tout moyennant la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les anciennes parts sociales.

A cet égard, l'associé déclare expressément et spécialement renoncer à tout droit de souscription préférentiel ou de toute préemption ou autre.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'admettre à la souscription de l'augmentation des personnes suivantes:

1) Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant à L-8094 Bertrange, 61 rue de Strassen

2) La société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme PITTIE, préqualifié.

Souscription - Paiement

Ont ensuite comparu:

1) Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant à L-8094 Bertrange, 61 rue de Strassen

2) La société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme PITTIE, préqualifié,

lesquelles déclarent:

- souscrire les mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune;

- procéder au paiement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (15.000.-€), ce dont une preuve a été versée au notaire.

Libération

Le montant total de quinze mille euros (15.000.-€) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Troisième résolution

Les associés constatent que suite à l'augmentation de capital, les vingt mille (20.000) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange,, 2, rue Pletzer	19.999 parts
2) La société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 136.743	1 part
TOTAL:	20.000 parts

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6, des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000.-€), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune.»

Cinquième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à Bertrange, 2, rue Pletzer, en sa qualité de gérant unique de la société, avec effet au jour des présentes et lui accordent pleine et entière décharge pour son mandat effectué.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer la société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme PITTIE, conseiller économique, né le 28 octobre 1973 à Verviers (Belgique), demeurant à L-8094 Bertrange, 61 rue de Strassen, lequel est constitué représentant permanent de la dite société.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Intervention

Est ensuite intervenu aux présentes, en sa qualité de gérant unique de la société, Monsieur Jérôme PITTIE, gérant et représentant permanent de la société à responsabilité limitée «SPS Consulting S.à.r.l.», avec siège social à L-8080 Bertrange, 2 rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B136.743, lequel déclare accepter au nom de la société préqualifiée le transfert des parts intervenu.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Les parties comparantes et/ou associées de la société déclarent disposer de toutes éventuelles autorisations exigées le cas échéant par des dispositions légales applicables en la matière.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille euros (2.000.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes et de ceux de l'acte signé en date du 22 mai 2013.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. PITTIE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7290. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090228/108.

(130110826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Xipidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 97.442.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 30 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, a prononcé et ordonné la clôture pour absence d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société XIPIDIS SA, société anonyme, ayant au son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue CM Spoo.

Pour original

Me Vittoria DE MICHELE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013090223/14.

(130110796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.726.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090224/10.

(130110698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Yessod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.373.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "YESSOD S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Patrick MEUNIER, préqualifié, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par le souscri-

pteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme "MRM CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56911, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090226/205.

(130110453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Norica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 168.117.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TrustService LLC, a limited liability company under the laws of Russia, having its registered office at JSC Acron Site, Veliky Novgorod 173012, Russian Federation,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Norica Holding S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B 168117, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, dated April 6, 2012, published in the Mémorial C number 1267 of May 22, 2012, and whose articles of incorporation have been amended by deeds of Maître Jean SECKLER, notary prenamed:

- on August 17, 2012, published in the Mémorial C number 2621 on October 23, 2012;
- on September 11, 2012, published in the Mémorial C number 2621 on October 23, 2012.

The appearing party has then taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of forty eight million Euro (48,000,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of ninety seven million Euro (97,000,000.- EUR) to one hundred forty five million Euro (145,000,000.- EUR), by the issue of one million nine hundred twenty thousand (1,920,000) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The one million nine hundred twenty thousand (1,920,000) new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder TrustService LLC, prenamed, by payment in cash so that the amount of forty eight million Euro (48,000,000.- EUR), is from this day on at the free disposal of the company Norica Holding S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred forty five million Euro (145,000,000.- EUR) represented by five million eight hundred thousand (5,800,000) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six thousand seven hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TrustService LLC, une société à responsabilité limitée sous les lois de la Russie, ayant son siège social à JSC Acron Site, Veliky Novgorod 173012, Fédération de Russie,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Norica Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 168117, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 6 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1267 du 22 mai 2012, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé:

- en date du 17 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2621 du 23 octobre 2012;
- en date du 11 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2621 du 23 octobre 2012.

La comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quarante-huit millions d'euros (48.000.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (97.000.000.- EUR) à cent quarante-cinq millions d'euros (145.000.000.- EUR), par l'émission d'un million neuf cent vingt mille (1.920.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Les un million neuf cent vingt mille (1.920.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associée unique TrustService LLC, prénommée, par versement en numéraire de sorte que la somme de quarante-huit millions d'euros (48.000.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Norica Holding S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

96366

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 6 des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cent quarante-cinq millions d'euros (145.000.000,- EUR) représenté par cinq millions huit cent mille (5.800.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2013. Relation GRE/2013/2475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090912/95.

(130110308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MMK - Mining Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 25 juin 2013

En date du 25 juin 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicolay KARAVAEV de son mandat d'administrateur A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Svetlana DANILOVA, née le 9 septembre 1979 à Magnitogorsk, Russie, ayant comme adresse professionnelle: 184, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, en tant que nouvel administrateur A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015;

- de nommer Monsieur Nikolay ZVYAGIN, né le 5 décembre 1969 à Magnitogorsk, Russie, ayant comme adresse professionnelle: 93, Kirova, Magnitogorsk, 455000 Russie, en tant que nouvel administrateur A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015;

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alexander DOVZHENOK, administrateur A
- Madame Svetlana DANILOVA, administrateur A
- Monsieur Nikolay ZVYAGIN, administrateur A
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

MMK - Mining Assets Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013090889/31.

(130111026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Janus Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.454.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 161027, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Johanna Wittek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initiated "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Janus Holdings Luxembourg S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one British pound (GBP 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one class A Manager and one class B Manager, who need not be shareholders of the Company.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least an class A manager and a class B manager vote in favour of a resolution.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carryforward profits and distributable reserves, but decreased by carryforward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 12. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 13. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 14. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 16. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by JCF III Europe S.a r.l., aforementioned, by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, JCF III Europe S.a r.l., representing the entirety of the subscribed capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as respectively class A and class B managers of the Company for an indefinite period as follows:

As class A Managers:

- a. Todd Freebern, born on 6 June 1975 in New York, United States, residing at 717, Fifth Avenue, 26th Floor, 10022 New York, United States, and
- b. Sally Rucker, born on 25 July 1954 in Ohio, United States, residing at 717 Fifth Avenue, 26th Floor, 10022 New York, United States,

As class B Managers:

- c. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971 in Oberhausen, Germany, professionally resident at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

d. Ian Kent, born on 3 December 1976 in Birmingham, United Kingdom, professionally resident at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

e. Simon Barnes, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom, professionally residing at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 161027, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Johanna Wittek, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et entre tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Janus Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pourvu qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B vote en faveur d'une telle décision.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrite par JCF III Europe S.à r.l., pré-qualifiée, par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Provision transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, JCF III Europe S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont respectivement élues en tant que gérants de classe A et gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée comme suit:

En tant que gérants de classe A:

- a. Todd Freebern, né le 6 juin 1975 à New York, États-Unis, résidant au 717 Fifth Avenue, 26th Floor, 10022 New York, États-Unis, et
- b. Sally Rocker, née le 25 juillet 1954 en Ohio, États-Unis, résidant au 717 Fifth Avenue, 26th Floor, 10022 New York, États-Unis.

En tant que gérants de classe B:

- c. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- d. Ian Kent, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et
- e. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28470. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092517/347.

(130112905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Indowood S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 304.898,03.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.886.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 09.07.2012

1. Le mandat du délégué à la gestion journalière:
 - Monsieur Gérard MATHEIS, demeurant 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
 - Monsieur Pieter VAN DONGEN, demeurant 1, Avenue Alfieri Coudree, F-74140 Sciez est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour INDOWOOD S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013092499/16.

(130112819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Immobilien Investment and Building Development Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.444.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung Abgehalten am 25. Juni 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit Wirkung zum 28. Juni 2013, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

Rechnungskommissar

Die Hauptversammlung stellt die Sitzverlegung des Rechnungskommissars fest:
MGI FISOGEST SARL hat Ihren Sitz in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
Référence de publication: 2013092497/14.

(130113126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 86.500.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société Immobilière du Luxembourg S.A. tenue au siège de la société en date du 17 avril 2012

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.
- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, me Théodore de wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.
- de prendre acte de la démission en tant qu'administrateur de Mme Raymonde DINARDO.
- de nommer comme administrateur, en remplacement de Mme Raymonde DI NARDO, Mle Jil KLEIN, née le 19/06/1991 à Luxembourg et demeurant au 20A, rue de l'Eglise à L - 3917 MONDERCANGE. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

IMMOBILIERE DU Luxembourg S.A.
Monique DI NARDO
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013092498/24.

(130113134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

I.F.D.C., International Finance Development Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 21.124.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 JUIL. 2013.

Pour: INTERNATIONAL FINANCE DEVELOPMENT COMPANY en abrégé "I.F.D.C."

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013092506/15.

(130113475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Infine Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 15, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.553.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 14.06.2013 que Monsieur Umit MISIRLI, consultant, né à Charleroi, le 30 octobre 1982, demeurant à L-2335 Luxembourg, 17, rue N.S. Pierret, a cédé 50 parts sociales qu'il détenait dans la société Infine Consulting Sarl, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 160553, avec

siège social à L-1473 Luxembourg, 15, rue Jean-Baptiste Esch, à Monsieur Farid OUMELLIL, consultant, né à Aubervilliers, le 25 novembre 1981, demeurant à L-1473 Luxembourg, 15 rue Jean-Baptiste Esch.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Monsieur Farid Oumellil, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Farid OUMELLIL, demeurant à, 15 rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 juin 2013.

Pour avis et extrait conforme

Pour la gérance

Infine Consulting Sàrl

Référence de publication: 2013092500/27.

(130113338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

KI Africa (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013092532/12.

(130113624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

JPMorgan Specialist Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.266.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2013

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Jacques Elvinger, Trevor C. Ash, Jean Frijns et Nicolas Deblauwe en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Au 28 juin 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)

- Monsieur Trevor C. Ash

- Monsieur Jean Frijns

- Monsieur Nicolas Deblauwe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

JPMorgan Specialist Investment Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013087740/26.

(130108621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Exenta S.E., Société Européenne.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.379.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 6 mai 2013 à 14 heures

Il résulte audit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Messieurs Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Von HOUE, demeurant au 28 route Quatre Vents, F-03460 Treuil, Jean-Michel ARNAUD, demeurant au 2 chemin des Genêts, F-69130 Ecully et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 1 an. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Messieurs Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Yvon HOUBE, demeurant au 28 route Quatre Vents, F-03460 Treuil et Jean-Michel ARLAUD, demeurant au 2 chemin des Genêts, F-69130 Ecully

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées le 6 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Messieurs Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Yvon HOUBE, demeurant au 28 route Quatre Vents, F-03460 Treuil et Jean-Michel ARLAUD, demeurant au 2 chemin des Genêts, F-69130 Ecully

En qualité d'administrateur-délégué, Messieurs Gabriel JEAN, Yvon HOUBE et Monsieur Jean-Michel ARLAUD, auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 6 mai 2013.

Pour EXENTA S.E.

Référence de publication: 2013090576/28.

(130110460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Urano LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.378.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of the month of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Helios Investors II, Africa Ltd., a corporation incorporated under the laws of Mauritius having its registered office at Cybercity, bâtiment Alexander House, étage 3, MS-Ebene - Ile Maurice and registered with the Registrar of Companies of the Mauritius under number C097785,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg pursuant to proxy dated 20 June 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Urano Luxco S.à r.l. (Société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (Société à responsabilité limitée) with the name "Urano Luxco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar (USD1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its members.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, be cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held in any jurisdiction other than the United Kingdom.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if (i) a majority of managers in office are present or represented in the case where more than one manager have been appointed and (ii) at least one class A and one class B manager are present or represented in the case of two different classes of managers were appointed.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting held by any such means shall be originated from outside the United Kingdom. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a

participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation). The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the first Thursday of May at 2.30 P.M. CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The Company's accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to and entirely paid-up in cash twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each for a total subscription price of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
Helios Investors II, AfricaLtd.	20,000	USD 20,000.-
Total	20,000	USD 20,000.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
2. The following persons have been appointed as managers of the Company for a period starting today and for an undetermined period of time:

Class A manager

Mr Paul Cunningham, chief financial officer of Helios Investment Partners, born on 12 January 1965, Macclesfield, United Kingdom, professionally residing at 3rd Floor, 70-71 New Bond Street, London W1S 1DE, United Kingdom;

Class B managers

Mr Onno Bouwmeister, born in Maarssen (The Netherlands) on the 26 January 1977, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and,

Mr Peter Lourents van Opstal, born in Zwijndrecht (The Netherlands) on the 12 February 1969, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Helios Investors II, Africa Ltd., une société constituée conformément aux lois de l'île Maurice, ayant son siège social à Cybercity, bâtiment Alexander House, 3^{ème} étage, MS-Ebène, Ile Maurice et inscrite auprès du Registre de des Sociétés de l'île Maurice sous le numéro C097785,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juin 2013 (cette procuration sera soumise à la formalité de l'enregistrement ensemble avec le présent acte).

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts de la société à responsabilité limitée Urano LuxCo S.à.r.l., laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Urano LuxCo S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales en vertu d'une résolution des associés.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de Gérance peut se réunir à la demande de tout gérant. Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent avoir lieu dans toute juridiction autre que le Royaume-Uni.

Une réunion du Conseil de Gérance ne sera tenue valablement que si (i) la majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés au cas où plus d'un gérant ont été nommés et (ii) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où des gérants de deux classes différentes ont été nommés sont présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. Toute réunion ainsi tenue ne peut avoir sa source qu'en dehors du Royaume Uni. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents physiquement ou pas téléphone.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans le cas d'un gérant unique, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes et les opérations relatifs à la Société.

Dans le cas de plus d'un gérant, tous deux gérants agissant de concert auront les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes ou opérations relatifs à la Société.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou selon le cas, par le Conseil de Gérance ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions collectives - Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions collectives - Procédure. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées tenue, y compris au moyen d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autres moyens de communication permettant aux associés de participer à la réunion, de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une

telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives seront valablement adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au premier jeudi du mois de mai à 14.30 CET. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou le Conseil de Gérance le cas échéant.

Art. 13. Informations financières. Les états financiers seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à et intégralement libéré en espèces les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominal d'un dollar US (USD 1,-) chacune pour un prix total de souscription de vingt mille dollars US (USD 20.000) comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Helios Investors li, Africa Ltd	20.000	USD 20.000,-
Total	20.000	USD 20.000,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée commençant à la date des présentes:

Gérant de Classe A

Monsieur Paul Cunningham, directeur financier de Helios Investment Partners, né le 12 janvier 1965 à Macclesfield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 3 e étage, 70-71 New Bond Street, Londres W1S 1DE, Royaume-Uni pour une durée indéterminée;

Gérants de Classe B

Monsieur Onno Bouwmeister, né à Maarssen (Pays-Bas) 26 janvier 1977 demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour une durée indéterminée; et,

Monsieur Peter Lourents van Opstal, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29598. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090185/375.

(130110516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013091200/10.

(130111430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Uniarc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.708.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs du 31 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle du commissaire aux comptes Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 31 mai 2013.

Administrateur

Référence de publication: 2013090186/13.

(130110919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Universal Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090184/9.

(130111586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.724.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 9 juillet 2013

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Mr Reto Ketterer, membre du conseil d'administration
Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse
- Mr Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration
33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mr André Spahni, membre du conseil d'administration
Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse
- Mr Mark Gifford, membre du conseil d'administration
21 Lombard Street, EC3V 9AH Londres, Royaume-Uni
- Mme Gabriele Merz, membre du conseil d'administration
Theaterstrasse 16, D-80333 München, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Open-End Real Estate Management Company S.à.r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Guillaume André
Directeur / Directeur

Référence de publication: 2013093708/25.

(130114617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

KJK Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 167.847.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 juin 2013

- Mr. Jaakko Salmelin, né le 6 Janvier 1980 à Tampere (Finlande), demeurant à Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki (Finlande), a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} Juillet 2013.
- Mr. Martynas Cesnavicius, né le 9 Décembre 1972 à Vilnius (Lituanie), demeurant au 6-6, A. Smetonos, LTU-LT 01115 Vilnius (Lituanie), a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} Juillet 2013.
- Le mandat de Mr. Kustaa Aima, administrateur, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.
- Le mandat de Mr. Kari Salonen, administrateur, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.
- Le mandat de Mr. Leif Hasager, administrateur, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013087766/20.

(130108919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

KA.TI. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 175.383.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087752/10.

(130108343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.
